Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAE 64 Subvention (14.000 euros) à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France (1er) pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des Métiers d'Art et de Création.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France, dans le cadre de l'organisation de la 10e édition du Carrousel des Métiers d'art et de création ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 14.000 euros est attribuée à la Chambre Régionale de Métiers d'Ile de France (SIMPA 182276 /dossier 2018-02590), domiciliée 1, boulevard de la Madeleine (1er), pour la réalisation de l'édition 2018 du Carrousel des Métiers d'Art et de Création au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO